



HÔTEL DE VILLE
1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2023-0005**

THEME :

Education

OBJET :

Convention MSA

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

Pouvoirs : 7

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

Mme Barbara NOURRY, Mr Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mr Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, Mr Clément LECOMTE, adjoints.

Mr Serge RAYNAUD, Mme Émilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Sylvain LOUARN, Mr Gérard LE FEL, Mme Céline LECOMTE, Mr Xavier LEPREVOST, Mme Lina PUTOLA, Mme Armelle GEHIN, Mr Frédéric GEFFRIAUD, Mr Éric GAUTRON, Mme Louise DRÉAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers.

Étaient excusés :

- Mr Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Annabelle RETIERE, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;
- Mr Jean-Yves RETIERE, (pouvoir à Mr Frédéric GEFFRIAUD) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Céline LECOMTE) ;
- Mr Eric VANDAELE, (pouvoir à Mr Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GAUTRON est nommé secrétaire de séance.

La MSA Loire-Atlantique -Vendée poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de l'amélioration de la vie quotidienne des familles en milieu rural :
-par une offre adaptée de services et d'équipements
-en facilitant la recherche d'un mode de garde.

La MSA Loire-Atlantique-Vendée est attentive à l'offre de services qui doit bénéficier à l'ensemble des familles : cette offre s'appuie sur l'élaboration de diagnostic partagés qui prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires.

Une convention est signée entre la MSA Loire-Atlantique-Vendée et la Ville de St Mars du Désert et détermine les modalités d'intervention et de versement de la « prestation de service Relais Petite Enfance ».

La prestation de service est calculée sur la base de la Prestation de Service CAF RPE versée à la structure à laquelle on applique le taux des enfants de 0 à 5 ans ressortissants agricoles du territoire. Pour la période 2021-2025, ce taux est fixé à 3%. La prestation est versée en une seule fois au cours du dernier trimestre de l'année N-1.

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20230124-2023-0005-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention avec la MSA Loire-Atlantique-Vendée sur la prestation de service « Relais Petite Enfance ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment la convention annexée à la présente délibération

A Saint-Mars-du-Désert, le 24 janvier 2023,

Eric GAUTRON



Secrétaire de séance

Barbara NOURRY



Maire de SAINT-MARS-DU-DÉSERT

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 06 / 02 / 2023 et publié à la mairie le 06 / 02 / 2023

N° de télétransmission.....044-214401796-20230124-2023-0005-DE

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20230124-2023-0005-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023